

quartiers2030

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 27 mars 2024

Signature du contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » pour le quartier Bourg des communes de Sainte-Foy-la-Grande et Pineuilh

Le contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » pour le quartier Bourg des communes de Sainte-Foy-la-Grande et Pineuilh a été signé le mercredi 27 mars 2024 par Lydia GUIROUS, préfète délégué pour l'égalité des chances, Pierre ROBERT, président de la communauté de communes du Pays Foyen, Christelle GUIONIE, maire de Sainte-Foy-la-Grande et Didier TEYSSANDIER, maire de Pineuilh.

Conformément à l'ambition portée par le Président de la République, les contrats « Engagement quartiers 2030 » qui remplacent les précédents contrats de ville, ont pour objectif de construire avec les acteurs concernés, des quartiers plus sûrs, orientés vers le plein emploi, favorisant les solidarités et qui sauront s'inscrire pleinement dans la transition écologique.

Après une première phase réussie de contrat de ville 2014-2023, la priorité est désormais donnée à la mise en œuvre d'une politique locale d'insertion pour améliorer l'accès à l'emploi et à la formation : maison de l'entreprise et de l'emploi, accompagnement à la transmission des commerces ou encore projet d'ouverture d'une école de production mécanique sur le pays foyen.

Favoriser et accompagner la réussite éducative en lien avec les parents est l'un des autres besoins prioritaires du territoire : l'intégration des populations allophones se fait à travers la prévention du décrochage scolaire, la sociabilisation dès la petite enfance, l'accompagnement à la parentalité et notamment des familles monoparentales, et l'accompagnement des jeunes.

Enfin, **la réduction des inégalités en matière de santé mentale est également un enjeu majeur de ce contrat**, avec notamment le développement d'un projet territorial de soins adaptés avec l'hôpital local et le renforcement des initiatives de prévention avec les services sociaux et le nouveau pôle de médiation de la ville.

Lydia GUIROUS : « Les contrats de ville « Engagements quartiers 2030 » marquent la volonté de l'État de soutenir les territoires de la politique de la ville. C'est une étape majeure et un engagement commun fort en faveur du quartier prioritaire Bourg situé sur les communes de Sainte-Foy-la-Grande et Pineuilh. »

Pierre ROBERT : « Avec ce nouveau contrat de ville, l'État s'engage pour nous aider à poursuivre notre politique sociale de lutte contre les inégalités et pour la mixité sociale sur notre territoire. Je suis certain que nos partenaires associatifs et institutionnel sauront se saisir de cet outil ».

Marc SAHRAOUI, vice-président de la communauté de communes du Pays Foyen en charge de la politique de la ville : « Depuis un an et sous l'impulsion de la communauté de communes, les associations, les bailleurs sociaux, la CAF, la MSA, les communes, l'État ont déjà engagé un travail en commun important pour que ce contrat soit plus qu'un document. C'est un outil vivant et ce sont des enjeux à partir duquel chacun peut proposer des actions très concrètes ».

Christelle GUIONIE PAUCHET, maire de Sainte-Foy-La-Grande : « La signature de ce nouveau contrat de ville symbolise notre engagement collectif, État, collectivités et partenaires, envers la poursuite du développement et de l'amélioration de la qualité de vie des habitants de notre quartier prioritaire. Ce contrat représente le fruit de notre collaboration et de notre détermination à faire de notre quartier un lieu inclusif, empreint d'équité sociale où il fait bon vivre, travailler et s'épanouir. »

Didier TEYSSANDIER, maire de Pineuilh : « Ce sont des quartiers qu'il faut absolument accompagner et ce contrat de ville est un outil efficace concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitants concernés, tant sur le plan de la sécurité, de l'emploi, de l'habitat, des mobilités et de la vie en général. Ce contrat de ville est indispensable pour assurer des réponses de qualité aux administrés concernés. »

Ce nouveau contrat de ville (2024-2030) est orienté autour de 5 axes :

- **Axe 1** : les transitions urbaines, démographiques, numériques et écologiques ;
- **Axe 2** : l'émancipation par l'éducation et le soutien à la parentalité, le sport, la culture, la santé et la santé mentales ;
- **Axe 3** : l'emploi par la formation et l'insertion ;
- **Axe 4** : la tranquillité publique par la prévention et la sécurité du quotidien ;
- **Axe 5** : l'amélioration de l'habitat.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les nouveaux contrats « Engagements Quartiers 2030 » remplacent les précédents contrats de ville. Avec un partenariat élargi, ils sont la formalisation de projets de territoires construits avec les habitants, les associations et les élus pour tenir compte des spécificités locales. Ces contrats réitèrent l'ambition de l'État : mobiliser tous les leviers pour améliorer véritablement la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.